

Vide - grenier du quartier Renaissance
Association "Renaissance Coeur de Vie"
Dimanche 5 mai 2024

Formulaire d'inscription

Nom, prénom :

Adresse complète :

N° de téléphone portable :

Nombre de modules de 2 mètres linéaires - indiquez uniquement :
2 ou 4 (maximum) - (vous apportez vos supports : tables, tréteaux ...)

Réponse :

J'ai lu et je m'engage à respecter le règlement du vide - grenier joint
(Oui) :

Vos commentaires / questions :

Montant de l'inscription : 8 € pour 2 ml - 15 € pour 4 ml

A régler :

- **par chèque envoyé avec ce bulletin**, libellé à " Renaissance Coeur de Vie"

- **avec copie d'une pièce d'identité**

Votre courrier adressé à : Association Renaissance Coeur de Vie, 48
bvd de Cognehors Bt1 17000 La Rochelle

NB : - Merci de bien prendre connaissance du règlement du vide - grenier ci-dessous

- Un renforcement de la sécurité lié à Vigipirate peut éventuellement être imposé ultérieurement par les autorités compétentes

1^{er} VIDE GRENIER DE L'ASSOCIATION RENAISSANCE CŒUR DE VIE

5 Mai 2024 de 9h00 à 18h00 - REGLEMENT

Article 1 : Le présent document a pour objet de fixer le règlement du vide grenier organisé par l'association Renaissance Cœur de Vie.

Article 2 : Les réservations/inscriptions se font par voie électronique ou papier - 3 possibilités :

- **directement par le site renaissance17.fr** (copier dans la barre haute de votre navigateur)
- ou **par demande par mail** à l'adresse vgqr17@mail.com (envoi du lien d'inscription en retour)
- **ou à l'aide du formulaire d'inscription ci-dessus**

Elles sont enregistrées par ordre d'arrivée sur le site ou l'adresse mail – **date limite des inscriptions : 28 avril 2024**

Les documents (bulletin d'inscription, règlement, RIB) sont directement accessibles sur le site ou vous seront transmis en retour en réponse à votre mail si vous optez pour l'inscription par voie électronique. Un engagement à respecter ce règlement vous sera demandé lors de votre inscription

Article 3 : Organisation

Les exposants sont exclusivement des personnes physiques non professionnelles. Aucun stand ne pourra effectuer de vente de produits alimentaires et/ou de boissons.

En application du registre réglementaire d'identification des participants, **[vous devez transmettre la copie d'une pièce d'identité avec votre chèque envoyé par courrier ou en PJ par mail à : vgqr17@mail.com](#)**

Les modules sont de 2 ml ou 4 ml maximum – vous apportez vos supports (tables, tréteaux ...)

Droits d'inscription : 8 € pour 2 ml et 15 € pour 4 ml

Les paiements doivent être effectués :

- **par chèque** libellé à : **Association Renaissance Cœur de Vie** et envoyé à l'adresse suivante **au plus tard le : 28 avril 2024 - Association Renaissance Cœur de Vie - 48 Bvd de Cognehors - B1 - 17000 La Rochelle**

- ou **par virement** à l'aide du RIB accessible par inscription par voie électronique

Les demandes d'inscription dépassant les possibilités d'accueil ou la date limite du 28/04/2024 ne pourront être retenues – dans ce cas, les chèques correspondants seront transmis en retour par voie postale

Article 4 : Accueil, installation et stationnement

Accueil place Jean Zay de 8h00 à 8h30 et affectation des places aux exposants

Installation de 8h00 à 9h00

Stationnement des véhicules : espace totalement piétonnier, il est impossible de conserver son véhicule à côté de son stand. Places éventuellement possibles dans la zone résidentielle, mais limitées en nombre

Les déballages au sol sont exclus, les objets doivent être déposés sur des tables fournies par les exposants

Article 5 : Vols et responsabilités : l'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel.

Les objets vendus et autres accessoires sont sous la responsabilité des exposants.

Article 6 : Boissons et petite restauration : il n'y aura pas de restaurant, de bar, **[ni de toilettes à proximité](#)**

A titre d'information, la boulangerie MARIN avenue des Cordeliers est ouverte le dimanche et la pizzeria SEVEN PIZZ sera exceptionnellement ouverte à midi

Article 7 : Libération de l'espace public : L'exposant s'engage à ne rien laisser sur l'espace public et devra ramener ses invendus

Le remballage sera effectué de 17h30 à 18h00 en ayant soin de laisser l'espace propre

Article 8 : Météo : L'association pourra annuler l'évènement en fonction des conditions météorologiques. Les exposants seront prévenus d'une telle décision par mail fourni à l'inscription (chèques retournés par voie postale)

Article 9 : Bénévolat : L'association a pour objectif d'organiser une journée festive dans l'intérêt des visiteurs et celui des exposants.

Des bénévoles seront présents sur le site et s'attacheront, en cas de difficulté, à apporter une réponse adaptée et dans la mesure de leurs possibilités dans l'intérêt de tous.

Il convient d'être patient, respectueux et courtois à leur égard.

A l'issue du vide grenier, l'association effectuera un don aux Restos du Cœur

Merci

L'Association Renaissance Cœur de Vie - Mai 2024